

# Pour préserver votre santé, faites-vous recenser

Le registre communal est activé en cas de crise sanitaire comme celle que nous traversons actuellement  
ou,

plus couramment, en cas de canicule.

Les données qui y sont recensées sont notamment utilisées par les services sociaux et sanitaires pour  
organiser

un contact périodique avec les personnes vulnérables répertoriées.



## Qui est concerné ?

Seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- › Les **personnes âgées de 65 ans** et plus;
- › Les **personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail**;
- › Les **personnes adultes handicapées** bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles); ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

## Comment s'inscrire

- › En ligne via [l'Espace citoyen](#)
- › Par téléphone, auprès du service Action Sociale et Solidaire au 04 50 95 07 00 - poste 1520 ou auprès du service « maintien à domicile », Espace Colette Belleville au 04 50 84 23 06
- › Sur place, au service Action Sociale et Solidaire à l'Hôtel de Ville (entrée rue du Commerce) ou à l'Espace Colette Belleville (14bis rue des Amoureux).  
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.



Pour rappel, l'inscription sur ce registre relève d'une démarche volontaire. Elle est gratuite. Les données transmises resteront confidentielles.

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser